

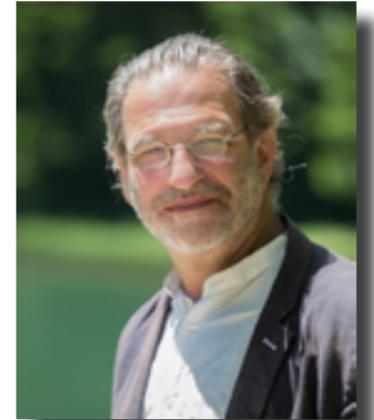


Rapport
d'activité

2017



Syndicat Mixte d'Aménagement
de l'Arve et de ses Affluents



«A L'ARVE CITOYENS !»

C'est avec une campagne et un slogan aux accents résolument républicains que le SM3A a choisi d'accompagner l'arrivée de la GEMAPI* sur le bassin versant de l'Arve.

Une action de communication inédite et d'envergure, qui avait pour objectif de familiariser chaque habitant du bassin versant aussi bien avec le principe de solidarité amont-aval qu'avec les contours de cette compétence, qui vise à protéger les personnes et les biens.

2017 a donc marqué le début d'une nouvelle ère pour le syndicat, celle de l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Arve, un an avant l'obligation nationale.

En agissant sur le territoire géographique cohérent, que représente le bassin versant, sur les enjeux liés au grand cycle de l'eau de manière globale, en obtenant les transferts de compétence de l'ensemble des collectivités concernées et en trouvant les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre les actions, le SM3A affiche une nouvelle fois son caractère pionnier, ce qui lui vaut d'être de nombreuses fois cité en exemple pour son audace.

Syndicat d'élus réunis autour des enjeux de l'eau du bassin versant, le SM3A joue un rôle pivot dans la mise en œuvre de la cohérence de bassin, sur un territoire très dynamique, aussi bien démographiquement qu'économiquement.

Si le principe de regroupement est une démarche volontaire, et fortement soutenu par un grand nombre de partenaires, notamment l'Agence de

l'eau Rhône Méditerranée Corse, il permet de mobiliser des moyens et des niveaux de compétences techniques qui ne pourraient pas être accessibles à toutes les collectivités.

L'exercice de la GEMAPI est une avancée pour le bassin versant, mais le travail s'engage seulement, et de nouveaux défis attendent le syndicat. Celui de la biodiversité en est un. Notre région est très belle et attire beaucoup mais elle est également sous pression et en tant qu'élus, notre rôle essentiel est de préserver ce magnifique patrimoine au service d'un avenir proleptique.

Ce rapport d'activité rend compte de la bonne exécution des décisions que l'intégralité des membres a pris ensemble (et dans la majorité des cas à l'unanimité) pour notre territoire et leurs habitants.

Des têtes de bassin jusqu'à la Jonction, les actions exécutées dans le cadre des missions confiées au syndicat et les dispositifs contractuels, ont concerné l'ensemble du bassin.

Dans un contexte où les incertitudes financières dominent, le SM3A aura mené avec détermination l'ensemble de ses missions, dans une gestion rigoureuse des moyens mis à disposition.

Bruno Forel
Président du SM3A

^(*)Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Directeur de la publication : Bruno Forel
Crédit photo : SM3A, Fotolia, Stan Bouvard, Adobe stock
Impression : Imprimerie Monterrain - Cluses

Ce document a été imprimé avec des encres végétales sur du papier CERTIFIÉ PEFC®
Tous les déchets provenant du processus de production sont également recyclés.

Les actions du SM3A sont réalisées avec le soutien financier de :



Sommaire

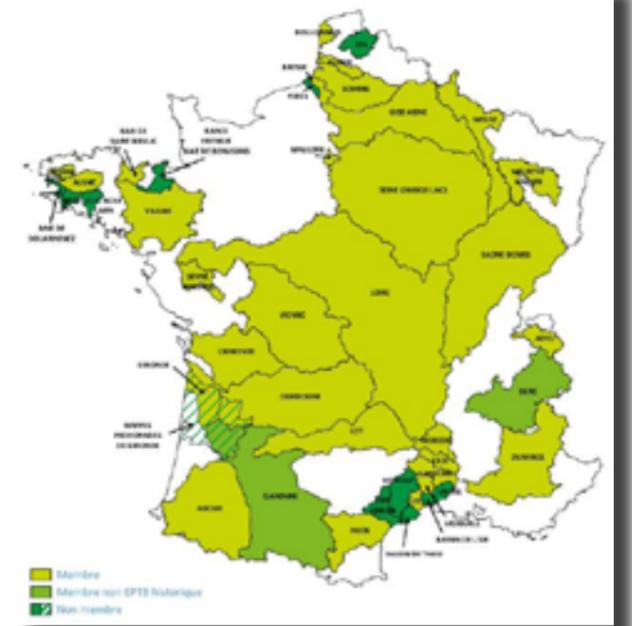
- 5 Objectifs et missions
- 6 Le bassin versant de l'Arve
- 8 Autorité GEMAPI
- 9 Budget du syndicat
- 10 Communication
- 12 Arve amont
- 14 Arve aval
- 16 Giffre & Risse
- 18 Borne, Foron, Sion
- 20 Menoge
- 22 Vulnérabilité
- 24 Milieux aquatiques
- 26 Contrat vert et bleu
- 28 Natura 2000
- 30 SAGE de l'Arve
- 32 Arve Pure
- 34 Fonds Air Bois
- 35 Prime chauffage bois

Objectifs & missions du syndicat

Depuis 2012, le SM3A est EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) sur le bassin versant de l'Arve : ses missions ont été clarifiées par décret en 2015 (décret 2015-1038 du 20 août 2015 - Art. 213-12 du code de l'environnement).

Il accompagne et rassemble les collectivités dans une gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant pour :

- > Faciliter la gestion des inondations,
- > Faciliter la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- > Faciliter la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides,
- > Contribuer à l'élaboration et au suivi du SAGE.



S'appuyant sur une équipe composée d'une trentaine d'agents, il assiste techniquement et administrativement les collectivités locales, et intervient sur de nombreuses thématiques :

- > la restauration des milieux aquatiques,
- > la réalisation de travaux,
- > la prévention des inondations,
- > la protection de la biodiversité.

En tant que garant des politiques publiques de l'eau, le SM3A est la structure porteuse des démarches SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) et SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Riches d'Inondation).



Bassin versant de l'Arve

En Chiffres

- 2 074 km²
- 1 400 km de cours d'eau
- 94 communes réparties sur 13 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)
- 2 territoires à risque important d'inondation (TRI)
- 330 570 habitants (population DGF) sur le bassin versant

Présentation

Le bassin versant de l'Arve s'étend du Mont-Blanc jusqu'au Léman.

Territoire fortement marqué par un caractère montagnard, dont l'altitude varie entre 330m et 4 810m (60% du territoire est situé à une altitude supérieure à 1 000 m et 20% au-dessus de 2 000 m, 5% est recouvert de glace).

Territoire sous pression économique et démographique, il peut néanmoins s'appuyer sur une solide coopération transfrontalière.



En 2017, le SM3A devient autorité GEMAPI sur l'intégralité du bassin versant

Présentation

Acteur institutionnel et interlocuteur privilégié sur le bassin versant de l'Arve, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents - SM3A - agit pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Arve.

Créé en 1994, le SM3A est un syndicat mixte regroupant 13 collectivités adhérentes (9 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération et 2 syndicats intercommunaux).

Comités de rivière

Organes consultatifs, les comités de rivières permettent aux élus du territoire de prendre connaissance et d'étudier les projets en cours de leur secteur, de formuler des propositions sur les dossiers des sous-bassins hydrographiques et donner des avis à la fois sur les propositions budgétaires mais aussi sur les programmations annuelles des actions de leur périmètre.

Syndicat pionnier, le SM3A est depuis le 1^{er} janvier 2017, autorité GEMAPI par adhésion de ses membres au tronc commun de compétences suivant :

- > Gestion des cours d'eau,
- > Gestion des Milieux aquatiques,
- > Prévention des inondations.

Pour permettre au territoire de se doter des moyens nécessaires pour la réalisation des actions de la GEMAPI, les élus représentants le syndicat ont eu la volonté politique de financer de manière égalitaire l'exercice de cette compétence, de l'amont vers l'aval, en formant une solidarité de contribution à l'échelle du bassin versant.

La taxe GEMAPI a, dès lors, été instaurée sur l'ensemble du territoire par ses EPCI membres.

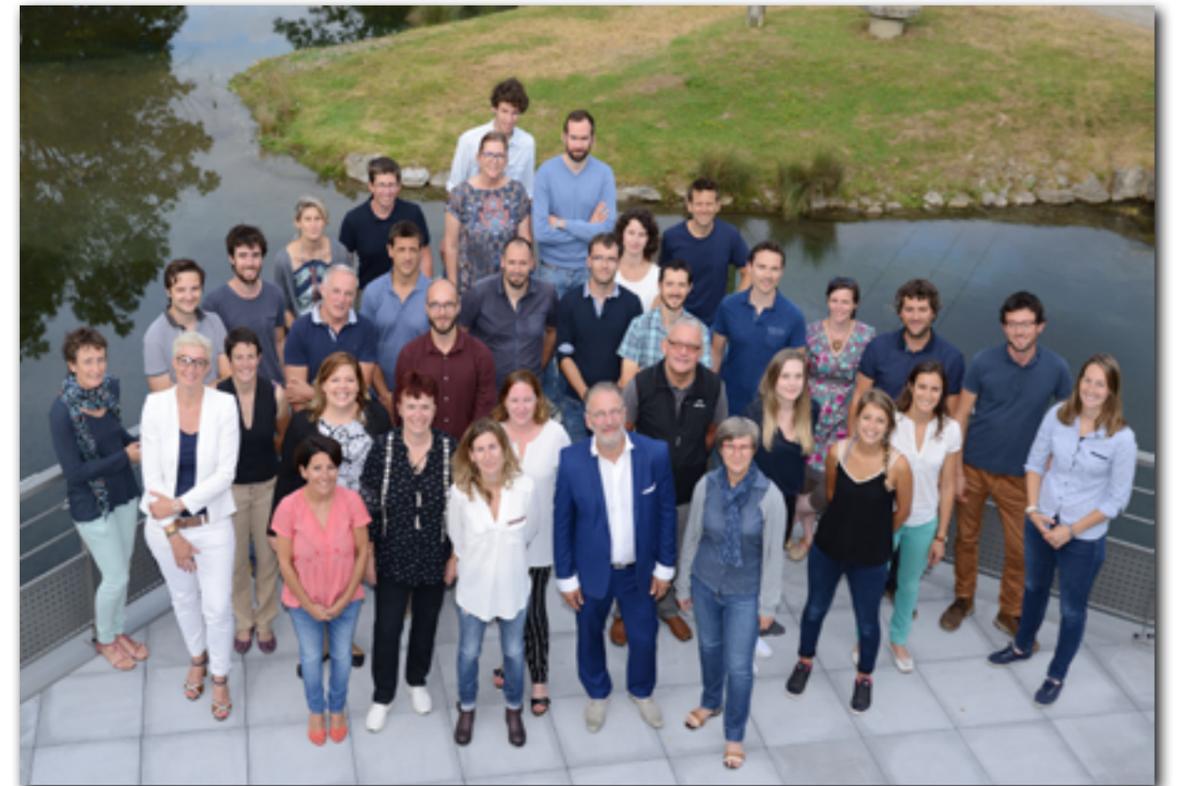
Et demain ?

La GEMAPI s'appuyant sur le principe d'un bassin versant cohérent, la fusion du SIFOR (syndicat en charge de la gestion du Foron du Chablais Genevois - cours d'eau frontalier) et du SM3A permettra, en 2018, aux deux syndicats de rivière du bassin versant de s'unir pour ne former plus qu'un, au service d'un même territoire.



Une équipe pluridisciplinaire au service des collectivités

Fin 2017, le SM3A compte 32 agents qui œuvrent au bon fonctionnement, à la création et à l'entretien des ouvrages mais aussi à la cohérence des actions du syndicat sur son territoire. Ils assistent techniquement et administrativement les collectivités locales sur l'ensemble des actions du grand cycle de l'eau.



Budget 2017 du syndicat

En 2017 le compte administratif du syndicat s'établissait comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 524 880,61 €	7 809 062,23 €
Recettes	7 580 440,31 €	6 886 345,29 €
Résultat annuel d'exécution	3 055 559,70 €	- 922 716,94 €
Résultat antérieur reporté	814 231,99 €	- 1 537 371,91 €
Résultats cumulés d'exécution	3 869 791,69 €	- 2 460 088,85 €

Communication

En 2017, le syndicat a conforté sa communication digitale en publiant régulièrement sur les réseaux sociaux.

Le site internet reste toujours un bon relai de l'information et les différentes rubriques ont également été mises à jour ; de nouveaux onglets ont été créés afin de suivre les nouvelles compétences du syndicat.

Coté évènementiel, la découverte des espaces naturels sensibles a permis à un public familial de découvrir la loutre sur les bords d'Arve et aux sportifs plus aguerris de descendre le Giffre ou l'Arve en canoë.

Enfin, dans le cadre des animations scolaires, les écoles primaires et les centres aérés du bassin versant ont pu bénéficier d'interventions en lien avec l'eau.

Suivez-nous sur :

 @SM3A74

 facebook.com/sm3a.arve

C'est avec le souhait de la meilleure perception et compréhension de ses actions de terrain, tant à l'échelle du bassin versant de l'Arve qu'au niveau national, que le SM3A a, en 2017, organisé des manifestations, participé à des réunions techniques, informé les citoyens et produit de nouveaux supports d'information.



Agir pour l'eau

Initiée en 2016, la série de reportages, réalisée avec TV 8 Mont-Blanc, consacrée aux actions du SM3A s'est poursuivie tout au long de l'année 2017.

« Agir pour l'eau » dresse un panorama diversifié des actions menées par le syndicat sur le bassin versant de l'Arve. A mi-chemin entre le magazine d'actualités et le reportage, ces vidéos ont pour objectif de dresser un panorama diversifié des problématiques traitées par le syndicat et de témoigner des efforts de mobilisation consentis par l'ensemble des acteurs (élus, collectivités, partenaires, acteurs socio-économiques...) pour la préservation de l'Arve et de ses affluents.

Au menu des numéros de 2017, nous avons pu suivre l'évolution des chantiers des Gorges de Tines et des seuils de Tanninges, retrouver des sujets en lien avec la vulnérabilité (les crues, les repères de crues et les digues) mais également un épisode consacré à la GEMAPI qui a accompagné la campagne de communication dédiée.

L'ensemble des vidéos réalisées par le SM3A peuvent être visionnées sur le site internet www.riviere-arve.org

A L'ARVE CITOYENS !

Une campagne au ton républicain

La volonté d'innovation des élus du bassin versant de l'Arve, dans le service offert aux populations, les a conduit à transférer, dès le 1^{er} janvier 2017, la compétence GEMAPI du bassin versant de l'Arve au SM3A.

L'année 2017 marquait donc une évolution importante pour les populations du bassin de l'Arve, puisqu'il s'agissait pour le SM3A, de légitimer la taxe GEMAPI auprès du grand public et des entreprises pour le service d'intérêt général qu'elle va leur rendre.

Ainsi, pour sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux liés à la prévention des inondations, la protection des milieux aquatiques et la préservation de la qualité de l'eau, le syndicat a lancé une vaste campagne de communication au ton résolument républicain.

Pendant plus de 8 semaines, des affiches (sucettes, 4x3, 8 m²...) ont fleuri sur la centaine de communes du bassin versant de l'Arve, la campagne a été couplée avec des encarts dans la presse quotidienne régionale, une campagne digitale ainsi qu'un site internet entièrement dédié à la GEMAPI et répondant aux principales interrogations des administrés.

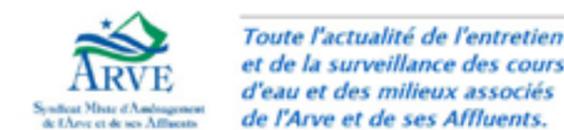


Forum des collectivités

Pour affirmer son rôle support aux intercommunalités membres, le SM3A était également présent au Forum des collectivités territoriales de la Roche sur Foron les 20 et 21 octobre 2017.

Le stand, entièrement dédié à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant, proposait aux visiteurs (élus locaux et décideurs des collectivités locales) de revenir sur les enjeux majeurs de cette compétence.

Newsletter



La newsletter du SM3A vient compléter les supports de communication existants : plaquettes, site internet ou encore réseaux sociaux. Pour ne rien manquer de notre actualité, n'hésitez pas à vous abonner.

En Chiffres

48 km de linéaire de végétation de berge traités.

30 000 m³ de matériaux solides ont été extraits (sous autorisation préfectorale) dont 20000m³ pour la protection contre les inondations dans le centre ville de Chamonix.

6 réunions du comité de rivière au cours de l'année pour échanger avec les élus du territoire.

Mais aussi

Les études sur les sous bassins versant Bialle, Ugine et Bonnant suivent leur cours et conduiront en 2018 à un programme d'actions et d'entretien pluri annuel.

Les études techniques relatives à l'aménagement hydraulique du torrent de la Griez (Les Houches) et du Nant Bordon (Passy) ont été finalisées et les dossiers règlementaires déposés pour instruction auprès de la DDT 74.

Les travaux du SM3A... Arve amont

Rivière torrentielle issue des torrents glaciaires du massif du Mont-Blanc, l'Arve charrie 100 000 m³ de matériaux par an.

Dans le cadre du PAPI - Programme d'Action de Prévention des Inondations - le SM3A a lancé de nombreuses actions en 2017, notamment sur les têtes de bassin.

Durant l'été 2017, 4 crues consécutives ont charrié d'importants volumes de matériaux qui ont obstrués les ouvrages et les cours d'eau. Le SM3A est donc intervenu pour procéder à divers curages, sur autorisation de l'Etat. En tout, 13 000 m³ de matériaux ont été remobilisés dans le lit de l'Arve ou valorisés.



Au cours des 100 dernières années, 5 laves torrentielles ont été recensées sur le Nant d'Armançette.

La dernière, en date du 22 août 2005, a été la plus conséquente avec un apport de matériaux de l'ordre de 200 000 m³.



En 2017, une enquête publique a permis, au Préfet de la Haute-Savoie de déclarer l'aménagement d'utilité publique.

Cette procédure règlementaire réalisée, le SM3A a pu lancer la consultation des entreprises.

Le chantier se déroulera en 2018.

Etudes de dangers

Imposées par la réglementation (code de l'environnement), les études de dangers sont aujourd'hui au cœur de la justification des performances des systèmes d'endiguement, pour les 80 km de digues désormais gérées par le SM3A.

Le SM3A pilote trois études sur les systèmes d'endiguement de la commune de Chamonix-Mont-Blanc :

- la digue de l'Arve au centre d'Argentière,
- la digue de l'Arve au droit du quai de Moulins au centre de Chamonix-Mont-Blanc,
- la digue de l'Arveyron d'Argentière.

Une autre étude a également été lancée sur la digue de l'Arve située au droit de la confluence avec le Nant Bordon sur la commune de Passy.

Visites Techniques Approfondies (V.T.A)

En tant que gestionnaire des digues, le SM3A est soumis au décret de 2015 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques qui fait obligation à tout gestionnaire d'ouvrages endigués de procéder régulièrement à une « visite technique approfondie ».

L'objectif de ces visites vise à disposer d'une analyse macroscopique de l'état actuel des ouvrages. Une hiérarchisation des programmes de travaux fera suite au diagnostic.

En 2017, les inspections ont concerné les digues situées à l'aval du torrent des Bossons, du torrent des Favrandes et de l'Arveyron de la Mer de Glace.

Chemin des diligences

C'est en tant que maître d'ouvrage délégué de la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc que le SM3A a réalisé la première tranche de travaux pour la création du chemin des diligences, qui une fois terminé, permettra de connecter le cheminement Léman/Mont-Blanc de Servoz jusqu'aux Houches.

Ce chantier est une « fin de programme » de l'ancien contrat de rivière Arve, puisque ce sont dorénavant les communautés de communes qui sont compétentes en matière de sentiers de randonnée.

Les travaux du SM3A... Arve aval

Qu'il s'agisse d'entretien quotidien ou de travaux plus importants, la priorité du SM3A reste la protection des personnes et des biens sur l'intégralité du bassin versant de l'Arve.



Rupture de la digue du Bronze

Lors de la crue du 11 décembre 2017, un merlon le long du Bronze a cédé engendrant l'inondation de plusieurs hectares de terres agricoles et de la route départementale qui a été fermée à la circulation pour raison de sécurité.

Le SM3A a déclenché une intervention en urgence dans la nuit du 11 au 12 décembre afin de rétablir les écoulements dans le lit du cours d'eau et ainsi assurer la protection des personnes et des biens de ce hameau de la communauté de communes Faucigny-Glières.

Surveillance des ouvrages

La gestion des ouvrages hydrauliques est un enjeu majeur tant du point de vue de la sécurité publique que de l'aménagement du territoire.

C'est pour assurer la surveillance, la gestion et la mise en conformité des 80 km d'ouvrages du bassin versant, que le SM3A a recruté en 2017 un agent de surveillance des digues.



Remise en état du chemin de l'Arve

Le SM3A a procédé à la remise en état du chemin de halage de l'Arve situé au lieu-dit Sur Beloz à Vetraz-Monthoux sur le territoire d'Annemasse Agglo.

Depuis quelques années, un glissement au-dessus du chemin a plusieurs fois encombré le passage empêchant la circulation par endroits.

Un muret a été réalisé pour protéger le chemin des éventuels glissements.

Visites Techniques Approfondies (V.T.A)

Toujours dans le cadre du décret «digues» de 2015, des Visites Techniques Approfondies (VTA) ont été réalisées sur les systèmes d'endiguement suivants :

- > Digue du torrent de la Madeleine à Ayze ;
- > Digues du torrent de l'Englennaz à Cluses ;
- > Digue du torrent de Marnaz.

Ces visites sont complétées par la réalisation de plans topographiques des ouvrages.

Suivi de la faune

Dans le cadre de la fiche action n°4 du contrat vert et bleu Arve Porte des Alpes, des pièges photos ont été installés pour réaliser des suivis de la faune sur plusieurs sites du territoire.

Le SM3A assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération au titre de la coordination du contrat, de la mutualisation des moyens pour la réalisation de ces études et de l'harmonisation de ces suivis.



En Chiffres

66 km de linéaire de boisements de berges ont été traités.

500 m³ de matériaux solides ont été extraits (sous autorisation).

Les élus membres du comité de rivière Arve aval se sont réunis **4** fois au cours de l'année.

Mais aussi

Le SM3A a lancé les études de dangers sur les systèmes d'endiguement suivants :

> La digue de protection de la zone de la Garette sur la commune de Cluses

> La digue de protection des Valignons sur la commune de Marnaz.

> Les digues de Bonneville - Ayze et Saint Pierre en Faucigny, en partenariat avec les 2 co-propriétaires (l'Etat et le département).

En Chiffres

20 km de linéaire de boisements de berge ont été traités. Dans le cadre de l'intérêt général autorisé par le Préfet.

Digue de la Valentine

Après des VTA (visites techniques approfondies) réalisées en 2015 et en tant que gestionnaire des digues du bassin versant du Giffre, le SM3A est passé en phase opérationnelle en lançant des travaux de confortement de la digue de la Valentine pour atteindre un niveau de protection de «Q100» (risque centenal).

Gestion des matériaux solides

Curage autorisé du Nant des Joathons et du Torrent du Verney.

Gestion des cours d'eau

➤ Réalisation des projets de reprise de berge sur le Foron de Taninges et le Foron de Mieussy dans le cadre des opérations post crues 2015.

➤ Lancement de l'étude de faisabilité pour la restauration de l'Arpettaz dans la traversée des Gets.

Les travaux du SM3A... Giffre & Risse

En 2017, le SM3A a poursuivi les travaux de restauration de la continuité écologique sur le Giffre.

Gorges des Tines

La réalisation de cette action du Contrat de Rivière Giffre & Risse (2012-2019), qui avait pour objectif d'améliorer le transit sédimentaire et piscicole, a été confiée à l'entreprise Benedetti-Guelpa.

Le SM3A a souhaité sécuriser la pratique des sports d'eau vive sur ce tronçon en intégrant une passe à raft tout en reconstruisant l'intégralité du seuil d'entrée des Gorges, qui avait été abaissé en 2013 par le carrier, dans le cadre de son autorisation d'exploitation.

Une double rampe permet dorénavant aux truites fario de remonter le Giffre et aux rafteurs de le descendre en toute sécurité.



Dans le cadre du contrat de rivière du Giffre et Risse, qui arrive à son terme, plusieurs actions visent à restaurer la continuité écologique des cours d'eau. En 2017, deux opérations majeures ont été engagées :

Le **seuil du Verney**, construit dans les années 90 et qui assurait le maintien des ouvrages hydrauliques situés en amont, avait pour objectif de limiter l'incision du lit du Giffre entre Samoëns et Taninges.

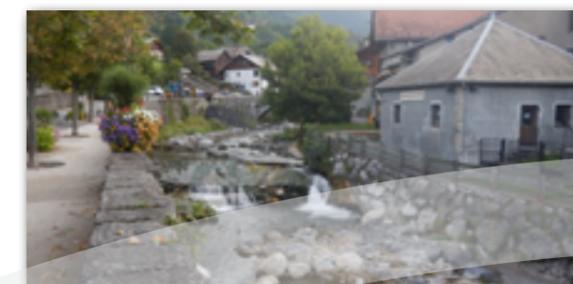
Mais l'ouvrage qui était en mauvais état, ne répondait plus à sa fonctionnalité initiale et pré-

sentait un risque pour les activités d'eau vive tout en réduisant la franchissabilité piscicole. Le double objectif pour le SM3A était donc de restaurer ce seuil pour en réduire les aléas inondation tout en intégrant enjeux écologiques et conciliation des différents usages.



Sur le **Foron de Taninges**, quatre ouvrages fortement dégradés concourent à l'instabilité du lit et des ouvrages alentours (murs de protection et ponts). Ils constituent également un obstacle à la continuité écologique.

Le syndicat a aménagé le seuil de l'ancienne prise d'eau de la Chartreuse de Mélan en 2017, les trois autres ouvrages le seront en 2018.



Après plus d'une année de travaux, le SM3A a réceptionné et inauguré le chantier de **confortement des digues de Mari-gnier** en présence des élus du bassin versant de l'Arve, des partenaires et des financeurs.

Les travaux du SM3A... Borne, Foron Rochois, Nant de Sion

Le SM3A apporte une attention particulière à l'entretien des cours d'eau. Restaurer et préserver la continuité écologique, assurer la stabilité des berges et valoriser les milieux naturels sont les grands enjeux de l'entretien des cours d'eau.

Restauration des berges du Borne à Entremont

La crue de mai 2015 avait provoqué une importante anse d'érosion sur le Borne, au niveau du centre village d'Entremont.

Le SM3A a réalisé des travaux de stabilisation des berges en techniques végétales, ce qui est particulièrement innovant compte tenu du caractère torrentiel et des forces tractrices très importantes du Borne sur ce secteur.

Les travaux ont consisté à aménager une stabilisation du pied de berge en enrochements et une

protection du haut de berge en génie végétal afin de privilégier le respect de l'environnement tout en offrant une résistance aux crues optimale. Si l'efficacité technique est prioritaire, l'aménagement a également pour objectif de préserver l'écosystème du cours d'eau tout en s'intégrant au mieux dans le paysage.

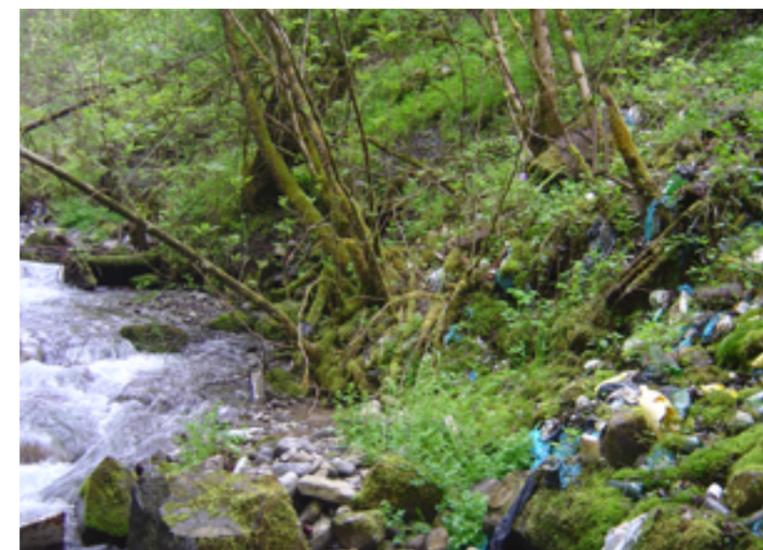
Ces travaux, qui se sont échelonnés sur 2 mois, ont été réalisés au printemps 2017 en limitant au mieux l'emprise latérale du nouvel aménagement.



Impact de l'ancienne décharge sur l'Ovéran

Afin de diagnostiquer la qualité des eaux souterraines au droit du site, et sur demande de la DREAL le SM3A a implanté 3 piézomètres en amont et en aval du massif des déchets.

L'analyse de ces données a permis aux élus de se prononcer sur le scénario le plus approprié pour la stabilisation.



Inventaire des massifs de Berce du Caucase

Dans le cadre du contrat vert-bleu Arve Porte des Alpes, un inventaire des massifs de Berce du Caucase présents sur les berges du Foron de La Roche a été réalisé.

L'obtention d'une DIG simplifiée (Déclaration d'Intérêt Général) a permis une première campagne d'arrachage des pieds.



En Chiffres

13 km de cours d'eau diagnostiqués dans le cadre du plan de gestion des boisements de berges.

Le comité de rivière Borne, Foron, Sion s'est réuni **3** fois au cours de l'année 2017 pour aborder les points importants relatifs à ce sous bassin hydrographique.

Mais aussi

> Les visites techniques approfondies (VTA) des digues du Foron Rochois ont été réalisées sur Arenthon et Amancy.

> Des études sont également en cours dans le cadre du Dispositif régional «Contrat vert et Bleu» sur le Borne aval en lien avec les études de réfection des digues du Borne, pour qu'une restauration des habitats des poissons sur ce tronçon très modifié soit menée à cette occasion.

Les travaux du SM3A... Menoge

En Chiffres

230 km de cours d'eau diagnostiqués dans le cadre du plan de gestion des boisements de berges.

188 km de ripisylves à restaurer et entretenir dans les années à venir, dans le cadre du plan de gestion des boisements de berges.

Au cours de l'année, le comité de rivière Menoge s'est réuni **4** fois.

Etude hydraulique

L'étude hydraulique et géomorphologique sur le Bassin Versant de la Menoge arrive à son terme. Elle permettra de définir un programme d'action pluri-annuel début 2018, et ainsi traiter les principales problématiques identifiées selon les solutions proposées.

Retrait d'embâcles

Des opérations de retrait d'embâcles (bois mort déplacé par le cours d'eau formant spontanément un barrage) ont permis de sécuriser des habitations riveraines du Nant d'Iné à Peillonex, et la déchetterie à Bonne.

En 2017, le SM3A a pu terminer sa réflexion stratégique sur la Menoge et lancer les premiers travaux

Plan de gestion

Le plan de gestion des boisements de berges, effectué en interne par le technicien rivière, est finalisé.

Il organise, sur 15 ans et par tronçons homogènes de cours d'eau, la restauration puis l'entretien des ripisylves là où c'est nécessaire.

Il vise également à réduire les risques associés au bois mort et au manque d'entretien des propriétaires riverains, tout en respectant le milieu naturel.

Le diagnostic initial, le risque pour les enjeux ainsi que la priorité et l'intensité de l'intervention à prévoir ont été validés par les communes. Ce plan de gestion va maintenant faire l'objet d'un dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) auprès du Préfet, afin de permettre au SM3A d'intervenir sur les propriétés privées.



Changement de vanne au lac du Môle



Le SM3A a accompagné la communauté de communes des 4 rivières pour la mise en place d'une vanne sur le lac du Môle, qui est dorénavant doté d'un système plus souple.

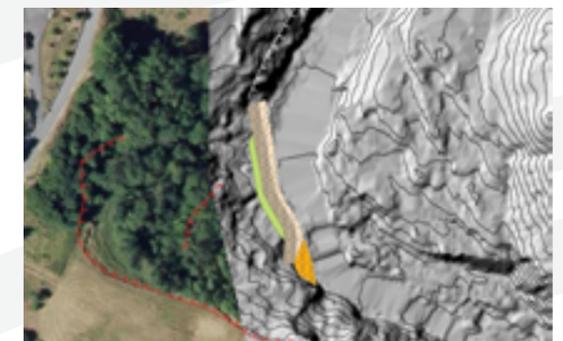
Les avantages sont multiples :

- > l'eau restituée au Thy est plus fraîche, ce qui profitera à la faune aquatique,
- > le réglage du niveau du lac sera simple et précis, pour éviter le débordement, faciliter la gestion écologique (nidification d'oiseaux, zones humides autour du lac et Marais des Tattes...), et la gestion du débit du Thy (crues et étiages).

Diagnostics préalables

Avec la participation de la commune de Fillinges, le SM3A a réalisé les diagnostics préalables en berge de Menoge au lieu-dit Chez Mermier.

Un projet de protection mixte, c'est-à-dire d'enrochement en pied de berge surmontés de techniques végétales, pourra contrôler les forces érosives de la Menoge qui participent au phénomène de glissement de terrain.



Prévention des inondations

La vulnérabilité en questions

La vulnérabilité se réfère à une fragilité et une incapacité que peuvent avoir les individus, les ménages, les acteurs économiques à anticiper ou à résister à un aléa. Elle mesure l'impact des aléas à partir de la sensibilité, de la susceptibilité ou de la fragilité des enjeux.

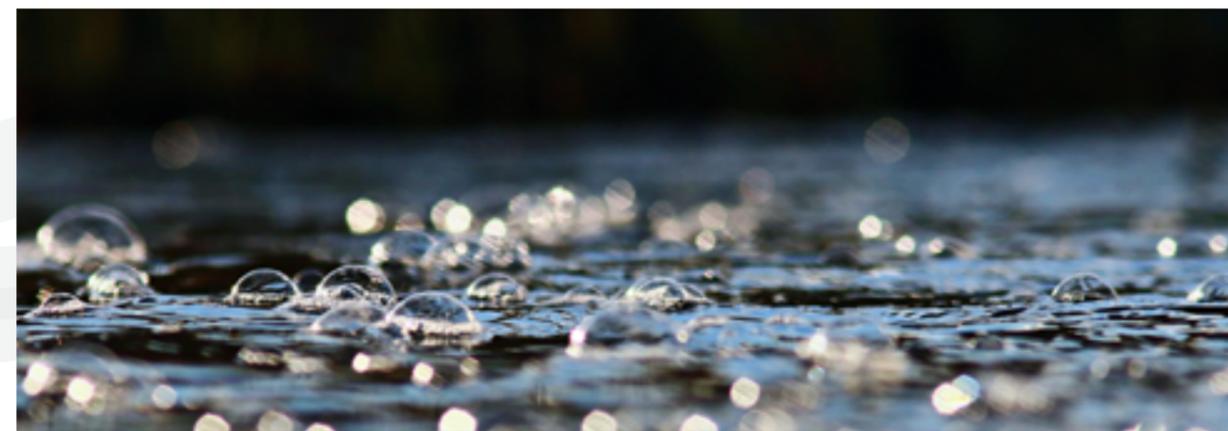
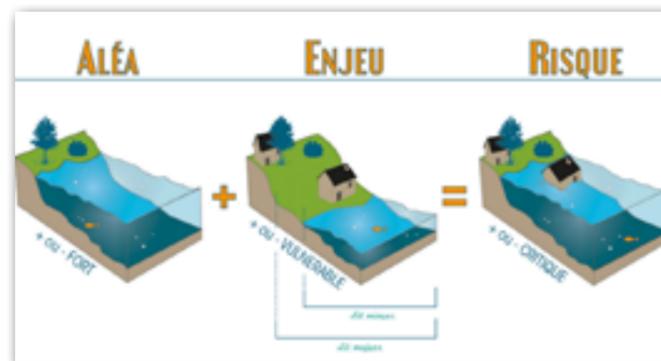
Malgré les aménagements visant à réduire les zones inondables (digues, zones d'expansion de crues), il est impossible de se prémunir contre toutes les crues. Ainsi, dans les secteurs comportant encore des risques, la réduction de la vulnérabilité tend à rendre les enjeux de ces territoires moins sensibles aux inondations.

Habitations, entreprises, activités agricoles, bâtiments publics, ou réseaux peuvent être adaptés pour mieux résister aux débordements des cours d'eau.

Par ailleurs, des mesures visant à mieux s'organiser avant pendant et après l'événement peuvent être mises en œuvre : plans de continuité d'activité pour les entreprises, plan de particuliers, de mise en sûreté pour les écoles, plans communaux de sauvegarde, ...

Enfin, une meilleure connaissance du risque inondation, et de la prévision et l'alerte complètent les mesures.

En 2017, le SM3A a mené une étude de diagnostic et d'établissement d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité. Cette étude concerne les inondations liées à l'Arve et ne constitue qu'une étape dans une démarche de longue haleine qui impliquera de nombreux acteurs potentiels dans la mise en œuvre des actions préconisées : communes, intercommunalités, entrepreneurs, directeurs d'établissements, gestionnaires de réseaux, habitants, et autres bailleurs sociaux, ...



En attendant la réalisation des premiers diagnostics précis à l'échelle des bâtiments touchés, le SM3A poursuit ses actions de sensibilisation à travers la pose de repères de crues historiques, d'animations scolaires sur les risques et a réalisé en 2017 trois reportages sur les thèmes des digues, des repères de crues et de l'inondation de 2015.

Ces trois opus sont visionnables sur www.riviere-arve.org



Animations scolaires

Pour sensibiliser les jeunes à la problématique du risque inondation et faire acquérir les gestes essentiels et les consignes à suivre, des animations auprès des scolaires sont proposées sur l'ensemble du bassin versant.

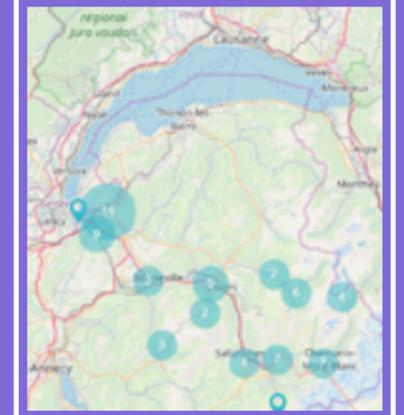
En 2017, une vingtaine de classes ont pu bénéficier de l'animation risque inondation dans les communes de : Ville-la-Grand, Annemasse, Reignier, Chamonix, Arenthon, Vallorcine, Margnien, Magland, Les Houches et Nangy.



En Chiffres

Fin de l'année **2017**
76 repères de crues ont été posés dans 28 communes
 Les emplacements de **19** macarons ont été validés sur **13** communes (dont **4** nouvelles)

Vous pouvez retrouver l'emplacement de tous les repères posés, auxquels sont associés de nombreuses photos sur le site <https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr>



Consignes pour la surveillance des digues

Le SM3A a élaboré les consignes de surveillance et d'exploitation des digues. Ce document représente le mode d'emploi de l'organisation générale mise en place.

Milieux

> Les ENS : Espaces Naturels Sensibles

L'élaboration d'un grand Contrat de territoire Espaces naturels sensibles à l'échelle du bassin versant de l'Arve se poursuit. Cet outil, du Département, concernera pour le SM3A les milieux alluviaux du bassin.

Après une première phase de diagnostic qui s'est terminée à l'été 2017, de nombreuses séances de travail ont permis de co-construire les futures actions qui ont ensuite été retranscrites dans des fiches actions et chiffrées.

En fin d'année, le programme général était en cours de rédaction avant d'être présenté en 2018 aux financeurs pour aborder les montants de subvention.

Parallèlement à la définition des actions, 2017 a été consacrée à une grande concertation avec les collectivités locales sur la définition des périmètres Espaces Naturels Sensibles.

L'outil ENS permettra de financer les actions nécessaires à la restauration et à l'entretien des milieux naturels des bords de cours d'eau sur de vastes étendues du territoire, et ce, grâce au soutien fort du Conseil départemental.

Elaboration d'une stratégie transversale «GEMA» - *G*Estion des milieux *a*quatiques

Identifier des procédures contractuelles complémentaires à articuler (ENS, CVB...) avec les orientations de l'Agence de l'eau RMC

La Gestion des milieux aquatiques constitue l'un des grands volets de la GEMAPI avec la protection contre les inondations. Le cadre d'intervention, lié à la rivière et aux zones humides est varié puisqu'il va de la restauration de la forêt alluviale, à l'amélioration des habitats pour les poissons en passant par la restauration des connectivités terrestres de bords de cours d'eau pour la grande faune. Le panel d'action réfléchi et mis en œuvre en 2017 est assez large. Dans le cadre de la GEMAPI, ces actions s'établissent et se mettent peu à peu en place, aidées par divers outils qui cadrent et permettent de financer les actions.

Ainsi, 2017 marque l'année de mise en œuvre du Contrat vert et bleu (CVB), centré sur des problématiques de connectivité pour les espèces tant terrestres qu'aquatiques. Il vient renforcer les actions de Natura 2000, qui a permis la définition d'un cadre de gestion mais dont les moyens d'intervention restent limités. Pour compléter, un Contrat de territoire Espaces naturels sensibles est en cours de définition avec le Département. Ce dernier permettra de lancer d'ambitieuses actions de préservation et de restauration des milieux alluviaux sur le bassin versant et de garantir ainsi une bonne gestion des milieux aquatiques du territoire. Les partenaires financiers sont ainsi tous mobilisés : Région, Département, aux côtés de l'Agence de l'Eau, également partenaire de nombreuses études et actions.

Actions pour accompagner le SAGE de l'Arve

Le service milieux participe également au secrétariat technique du SAGE de l'Arve et apporte sa contribution sur diverses missions du SAGE :

> Elaboration technique du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant de l'Arve. Ce travail a permis l'analyse des 1500 zones humides du bassin versant ainsi que des éléments pour mettre en place une stratégie de gestion de ces milieux. Sur cette base, le plan de gestion sera débattu en 2018 avant d'être validé.

> Dans le cadre des démarches de définition des espaces de bon fonctionnement, un travail technique expérimental a été réalisé pour définir une enveloppe biologique adossée à l'enveloppe hydraulique et morphologique des cours d'eau. En 2017, il a été testé sur le SCOT des 3 vallées.

> Missions en lien avec les travaux de restauration piscicole. Le service milieux apporte, pour le compte du SAGE, une assistance technique aux maîtres d'ouvrage réalisant des travaux pour restaurer la continuité piscicole et mène des études globales pour articuler les démarches de restauration entre les différents ouvrages en proposant des solutions techniques cohérentes entre les différents propriétaires concernés.

En 2017, le service milieux a en particulier réalisé une contribution technique sur l'ouvrage départemental du pont des Chars à Scientrier, afin d'aider le conseil départemental de la Haute-Savoie à réaliser son aménagement.

Il a également suivi deux études générales de cours d'eau intégrant des problématiques de franchissement piscicoles importants : l'Ugine et la Menoge.



Enfin, en lien avec les travaux qu'il met en œuvre, le SM3A est soumis à de nombreuses obligations réglementaires et s'appuie sur le pôle milieux pour :

> épauler les pôles opérationnels et digues dans la mise en place et le suivi des études réglementaires liées à la loi sur l'eau, aux défrichements, à la préservation des espèces protégées et aux études d'impact

> apporter un appui au pôle opérationnel pour monter des actions transversales entre les volets MA et PI, par exemple dans le cadre de la gestion des boisements de berge de cours d'eau.

Contrat vert et bleu

2017 a été l'année du lancement du Contrat vert et bleu « Arve Porte des Alpes », dispositif de la région Auvergne Rhône-Alpes visant la préservation et la restauration des corridors écologiques.

Signé en décembre 2016 avec un programme d'actions de 5 ans, le Contrat vert et bleu Arve Porte des Alpes est porté par le SM3A, qui en assure ainsi la coordination globale en complément de la maîtrise d'ouvrage d'une partie de ses actions.

Il représente une enveloppe financière de 4,6 millions d'euros, des financements étant apportés par la région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, l'Europe (FEDER et FEADER) et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

La mise en œuvre des 36 mesures, réparties entre 13 maîtres d'ouvrage, concerne :

- la réalisation de travaux destinés à préserver, restaurer, et valoriser les corridors écologiques du territoire Arve Porte des Alpes,
- l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement écologique de réservoirs de biodiversité, les espèces animales et végétales, ainsi que leurs déplacements,
- la prise en compte des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme,
- l'animation des actions, la communication et la sensibilisation sur les corridors écologiques et l'outil que constitue le contrat vert et bleu.



L'année 2017 a ainsi marqué la première année de mise en œuvre des actions du contrat, dont de nombreuses sous maîtrise d'ouvrage SM3A. En dehors de l'animation générale du contrat et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée auprès de ses autres signataires, le SM3A a directement lancé plusieurs actions d'études.

Animation foncière :

- Conventonnement avec les propriétaires du marais du Pont Neuf (Reignier Esery), afin de permettre, la mise en place de travaux de restauration écologique de la zone humide.

Suivi post-travaux :

- Suivi de l'efficacité de la passe à poisson du seuil du pont du diable (Borne), mené grâce au partenariat avec la fédération de pêche de la Haute-Savoie.

Sensibilisation :

- Lancement d'un programme auprès des scolaires pour leur faire découvrir les corridors écologiques et création d'outils pédagogiques à destination aussi bien des enseignants que des élèves (livrets pédagogiques).



Etudes préalables aux travaux

- La réalisation de suivis de la circulation de la faune sauvage a permis d'obtenir des données complémentaires pour mener de futurs travaux. Plusieurs ouvrages de franchissement routiers ou hydrauliques ont été équipés de pièges photographiques pour connaître les espèces animales les fréquentant et l'importance de ces passages, afin de programmer en conséquence des aménagements de passage spécifique pour la faune.

2018...

... devrait permettre la concrétisation, suite à ces phases préalables, de travaux sur plusieurs sites identifiés au sein du Contrat vert et bleu Arve Porte des Alpes.

Natura 2000

En oeuvre depuis 2013, le site Natura 2000 de l'Arve a été identifié pour la rareté et la fragilité des espèces et de leur habitat.

En mars 2017, après une période sans crédits pour la contractualisation, des financements ont pu être accordés par l'Etat.

C'est une réelle avancée pour les sites Natura 2000, même si le site de l'Arve n'a, cette année, pas pu déposer de candidature dû à la difficulté de remobiliser des propriétaires démarchés il y a plusieurs années et laissés sans suite face à l'absence de financement.

Suivis scientifiques

Chaque année, le SM3A réalise en régie ou à l'aide de prestations externalisées, des suivis sur les espèces ou les habitats à enjeux.

En 2017, une cartographie des habitats pionniers a été réalisée permettant de constater l'évolution de ces milieux suite au premier inventaire réalisé en 2010. Si les surfaces sont difficilement comparables, notamment à cause du manque d'exhaustivité des données issues de l'inventaire de 2010, on s'aperçoit que la petite massette est en déclin par sa disparition sur plusieurs secteurs, et ce malgré l'apparition de nouveaux foyers. Il est tout de même important de relativiser sur ce constat puisqu'il s'agit uniquement de l'état de conservation sur le site N2000.

Il est donc nécessaire de regarder à une échelle plus grande comme celle de la vallée de l'Arve et notamment du sous bassin du Giffre qui constitue l'un des principaux sites de conservation de l'espèce.

Des diagnostics forestiers, programmés initialement pour 2016, ont été réalisés en 2017 sur des parcelles appartenant à des propriétaires privées volontaires ainsi que sur des parcelles du SM3A. Ils ont permis d'identifier la richesse des peuplements en termes de biodiversité et d'en faire ressortir des préconisations de gestions.



Suivi participatif

Le 2 juillet 2017, un suivi participatif a été organisé avec pour vocation de réunir les gestionnaires, acteurs et utilisateurs du site avec plusieurs objectifs :

> Faire (re)découvrir les espèces présentes sur le site et notamment les espèces patrimoniales ciblées par la démarche Natura 2000,

> Echanger sur la gestion du



site afin de faire émerger les besoins des différents usagers et acteurs du site,

> Discuter des éventuelles mesures de gestion à mettre œuvre pour favoriser les espèces ciblées par natura 2000 (faucardage, entretien de ripisylve...).

Réparti par groupe sur cinq sites (étangs d'Etrembières, étangs de l'échangeur de Scientrier, étangs de Chenevières, étangs des îles de la barque, étang de Vougy), le public a pu participer au suivi des oiseaux encadré par des ornithologues de la LPO 74.

La finalité de cette demi-journée était de récolter les demandes et besoins de chacun des usagers afin de pouvoir éventuellement élaborer un contrat Natura 2000.

< Le SM3A et RTE conventionnent

Depuis plusieurs années le SM3A et RTE travaillent ensemble pour préserver les espèces et les habitats communautaires et éviter la dissémination des espèces invasives sous les lignes électriques, sans en entraver l'entretien.

La signature en décembre 2017 d'une convention entre le SM3A et RTE est venue concrétiser ce travail en partenariat.

Animations scolaires

Des animations scolaires ont été proposées à différentes écoles pour sensibiliser les enfants des communes concernées par le site Natura 2000.

Le principal objectif est de faire découvrir la faune et la flore des bords d'Arve, qui abritent des milieux méconnus souvent rares et menacés. En 2017, 5 classes ont pu bénéficier de l'intervention d'un animateur spécialisé, qui intervient d'abord en classe puis sur le site Natura 2000.

SAGE de l'Arve

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) de l'Arve est le premier SAGE de Haute-Savoie !

Il va permettre aux 106 communes du bassin de l'Arve et de la Communauté de Communes du Genevois de relever les nombreux défis qui se présentent pour l'avenir de l'eau et de ses usages.

Amendement du SAGE suite aux consultations institutionnelles

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a arrêté le projet de SAGE en juin 2016 et engagé alors la consultation des collectivités, des chambres consulaires, de l'Etat, du comité de bassin Rhône Méditerranée et de l'autorité environnementale.

Cette consultation, achevée en début d'année 2017, a donné lieu à un important travail d'amendement du SAGE en réponse à l'ensemble des avis recueillis.

Ce sont en tout 98 remarques, issues de 63 avis, qui ont été traitées et qui ont donné lieu à 74 modifications du document : renforcement des dispositifs de concertation avec les acteurs locaux et précisions ponctuelles portant sur le calendrier des actions, les démarches locales à valoriser, les réflexions thématiques à poursuivre, la prise en compte des enjeux socio-économiques et l'adaptation localisée de zonages...

Le projet de SAGE a ainsi été modifié par la CLE le 24 avril 2017 pour intégrer l'ensemble des remarques avant mise à l'enquête publique.



Enquête publique du SAGE



Le SAGE a été mis à enquête publique du 20 novembre au 22 décembre 2017.

Une importante campagne d'information a été conduite à cette occasion pour sensibiliser la population aux enjeux de l'eau et inciter les citoyens à donner leur avis.

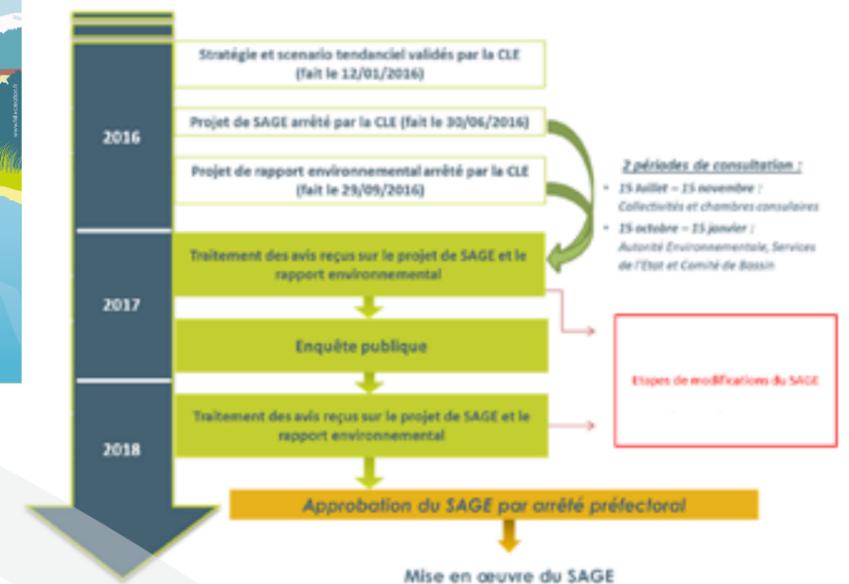
Pour cela, au-delà de la stricte information réglementaire qui était assurée par les services de l'Etat, de nombreuses actions de communication ont été conduites :

- > adaptation du site internet du SAGE,
- > création et distribution d'une plaquette auprès des partenaires du territoire,
- > espaces publicitaires dans les médias,
- > conférence de presse et interviews dans la presse écrite et dans les médias télévisés et radio locaux du président de la CLE, Martial SADDIER,
- > relai des informations par les communes de communautés de communes...



En outre 13 réunions publiques se sont tenues sur tout le territoire en l'espace d'un mois, réunissant en tout, environ 150 citoyens et élus.

L'enquête publique du SAGE est ainsi venue clore une année riche en matière de communication sur la gestion de l'eau.



Arve Pure 2018

En chiffres

> **9 M€** (sur les 10,5) des crédits ont été engagés.

> **125** entreprises ont été bénéficiaires des subventions accordées par l'Agence de l'eau. Cela concerne 175 opérations différentes dont 61 opérations en 2017.

> **349** : c'est le nombre de diagnostics de sites réalisés depuis 2015

L'accompagnement financier

concerne principalement des entreprises du secteur du décolletage et de sa sous-traitance (traitement de surface..), mais également : Garages /ateliers mécanique, photographes, peintre, entreprise bois énergie, entreprise gestion déchet, autres industries. Si ces dernières sont bien concernées par le dispositif, les diagnostics n'aboutissent pas toujours à des investissements subventionnés (investissement inférieur à 3000 € ou non réalisable à court terme, préconisations relevant des bonnes pratiques ou d'une meilleure gestion des déchets).

Opération collective de lutte contre les micropolluants, ARVE PURE vise à réduire les rejets toxiques, non domestiques, au milieu naturel et dans les réseaux publics d'assainissement.

Coordonné par le SM3A, le dispositif a pour partenaires l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Syndicat national du décolletage (SNDEC) et les collectivités opérationnelles du contrat, tout au long de l'Arve.

Le SM3A assure une animation du contrat entre les signataires et avec les partenaires (CCI, Capeb, BTP4...), conduit des actions de sensibilisation ou études qui peuvent concerner l'ensemble du territoire du SAGE, ex : campagne de communication, suivi de programmes de recherche, suivi de problématiques sur les polluants émergents, etc.

Les acteurs opérationnels assurent le diagnostic des entreprises prioritaires de leur territoire afin de préconiser des bonnes pratiques ou d'accompagner l'entreprise dans la mise en conformité de certains équipements. L'objectif est de mettre en place une politique de gestion des eaux usées non domestiques (prise d'arrêtés ou conventions de rejets), permettant ainsi de réduire les rejets au réseau d'eaux usées (il en va du bon fonctionnement de la STEP, de la qualité des boues et in fine des rivières) ou au réseau pluvial (pour une meilleure qualité des cours d'eau).



En 2017 :

Suivi d'études et projets :

- > Diagnostic et accompagnement d'études sur l'impact de sites historiques pollués : Ovéran, Valignons, ...
- > Suivi des polluants émergents en lien avec les services de l'Etat et questions transfrontalières de qualité des cours d'eau et des nappes, ex : problématique des perchlorates, pollution du petit Arve à Etrembières, liens avec la Commission internationale de Protection des eaux du Léman

Communication et promotion du dispositif :

- > Création et diffusion de supports de communication pour les entreprises de nettoyage, notamment de sites industriels et le grand public : affiches, vignettes envoyées par courriers et réseaux sociaux
- > Participation à la semaine de l'industrie: évènement organisé par le SNDEC à Cluses le 20 mars 2017 et articles de presse
- > Promotion du contrat au travers de post Facebook et d'infos dans la lettre du SM3A (avancement contrat, infos dispositif, eaux de lavage).
- > Participation à la production de vidéos de sensibilisation des acteurs de la santé et de l'eau aux résidus médicamenteux, en lien avec SIPIBEL et le GRAIE : www.medicamentsdansleau.org
- > Interview dans différents supports et magazines ex : Sauvons l'eau.



Station de lavage des outils de peinture financée grâce à Arve Pure - Entreprise MJ Peinture

Cap sur la dernière année du contrat : 2018 !

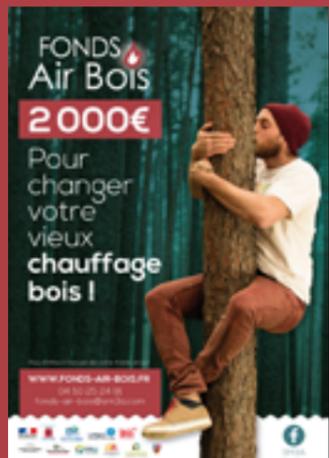
Une contrainte nouvelle sera la fin de l'enveloppe disponible en courant d'année. L'objectif de 2018 sera donc de réaliser un bilan de l'opération et de viser à la construction d'un nouveau programme pour 2019 selon les priorités qui seront données par l'Agence de l'eau. Pour plus d'informations et pour connaître les contacts des chargés de missions, rendez-vous notre page internet www.arve-pure.fr

Fonds Air Bois

Zoom sur les bonnes pratiques

Création et distribution d'une boîte sur l'allumage par le haut pour promouvoir cette technique d'allumage qui permet :

- > de réduire les émissions de polluants,
- > d'émettre moins de suie et moins de cendres,
- > d'optimiser l'énergie libérée par le combustible.



2017 : doublement de la prime

Le chauffage au bois représente la source prépondérante d'émission de particules fines (PM10) dans la vallée de l'Arve en période hivernale.

Pour agir sur cette source, l'opération expérimentale du Fonds Air Bois, action du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve a été lancée en 2013 pour remplacer 3200 anciens appareils de chauffage au bois.

Entre le 30 novembre 2016 et le 4 janvier 2017, la Vallée de l'Arve a connu un épisode de pollution aux particules fines (PM10) exceptionnellement long avec 34 jours consécutifs de dépassement des seuils.

Face à cette situation, les financeurs du Fonds Air Bois ont décidé d'accélérer la modernisation du parc des appareils de chauffage peu performants, en doublant le montant de la prime, passant celle-ci de 1000€ à 2000€ pour tous les dossiers de demande d'aide validés à compter du 1^{er} janvier 2017 avec :

- > Maintien de l'objectif de 3200 appareils remplacés
- > Augmentation du budget dédié au versement des primes de plus de 1,13 millions d'€ (soit 4,33 millions d'€ au total pour le versement des primes).

← L'évolution des critères de la prime (montant de la prime, performance des appareils,...) a nécessité la création de nouveaux supports de communication.

Afin de continuer à faire connaître le dispositif aux habitants de la vallée mais également les sensibiliser sur les bonnes pratiques du chauffage au bois et les informer sur l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre, la communication et l'animation s'est poursuivie sur tout le territoire en 2017 (spots radios, encarts dans la presse locale, panneaux 4x3,...).

Prime Chauffage Bois

Outil incitatif qui vise à moderniser le parc des appareils de chauffage au bois sur l'agglomération d'Annemasse, la prime chauffage bois offre une prime de 1000 € sous certaines conditions.

Cet engagement, proposé aux habitants de l'agglomération, s'inscrit dans un cercle vertueux depuis la prise de conscience du caractère polluant de certains appareils individuels et de certaines pratiques, jusqu'à la mise en œuvre de solutions concrètes de modernisation des appareils non performants et de diffusion de bonnes pratiques.

L'action, qui est cofinancée par l'ADEME, pour le compte de l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et Annemasse Agglo a été lancée officiellement le 1^{er} janvier 2017, sur un fonctionnement similaire au Fonds Air Bois de la vallée de l'Arve.

Etant déjà en charge de l'action pilote du Fonds Air Bois de la vallée de l'Arve, le SM3A s'est vu confier la co-animation du dispositif afin de permettre à Annemasse Agglo de bénéficier de l'expérience du syndicat pour la mise en place et le fonctionnement du dispositif. Une convention annuelle de mise à disposition de service entre Annemasse Agglo et le SM3A a été signée pour assurer la gestion et l'animation du dispositif par ce dernier.

Elle couvre l'emploi par le SM3A d'un demi-équivalent temps plein, et les dépenses nécessaires à la réalisation de quelques actions d'animation pour la sensibilisation, la communication et l'accompagnement des acteurs et bénéficiaires.

Pour sa part, Annemasse Agglo a créé et assuré l'impression des **supports de communication** ainsi que sa diffusion, en collaboration avec le SM3A.



Mise en place d'une nouvelle charte d'engagements pour les professionnels

En 2017, une nouvelle charte d'engagement, commune au Fonds Air Bois et à la Prime Chauffage Bois, a vu le jour.

Celle-ci vise à mettre en valeur les professionnels qui, par la qualité des prestations qu'ils délivrent, se sont engagés dans une démarche vertueuse en faveur de la qualité de l'air aux côtés des financeurs des deux dispositifs.

La signature de cette charte, adoptée par le comité de pilotage du Fonds Air Bois et de la Prime

Chauffage Bois, le 19 juillet 2017, est désormais obligatoire pour tout professionnel souhaitant réaliser des dossiers de demande d'aide pour le remplacement d'un appareil de chauffage au bois non-performant.

Les professionnels signataires sont inscrits sur une liste de partenaires des deux dispositifs.

En cas d'exclusion de cette liste, le professionnel ne pourra plus réaliser de dossier Fonds Air Bois ou Prime Chauffage Bois.



Syndicat Mixte d'Aménagement
de l'Arve et de ses Affluents

SM3A
300 Chemin des Prés Moulin
74800 Saint Pierre en Faucigny
Tel : 04 50 25 60 14
sm3a@riviere-arve.org

www.riviere-arve.org

 @SM3A74
 facebook.com/sm3a.arve